

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU VENDREDI 13 DECEMBRE 2019
COMPTE RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 06/12/2019

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille dix-neuf et le treize du mois de décembre à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sépard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Franck BARBEY, Claude BLANC, Claude BOMPAR, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, José COTTON, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Jacques VARRONE, Christian ZEDET.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Claude BOMPAR avant la délibération n° 184, Jacques VARRONE avant la délibération n°185, Michèle OLIVIER avant la délibération n° 207, Mekia ADDAD avant la délibération n°198.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Murièle CHABERT après la délibération n°200, Nicole NUTINI après la délibération N°209, Pierre BORNET après la délibération n°211, Joël PASQUELIN après la délibération n°211.

ONT DONNE POUVOIR : Pierre ASCHIERI à Roland RAIBAUDI, Mireille BANCEL à Jean-Marc DEGIOANNI, Pierre BORNET à José COTTON à partir de la délibération n°212, Murièle CHABERT à Claude MASCARELLI à partir de la délibération n°201, Christophe CHALIER à Jacques POUPLOT, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Valérie COPIN à Philippe BONELLI, Cyril DAUPHOUD à Franck BARBEY, Valérie DAVID à Anne-Marie DUVAL, Gérard DELHOMEZ à Marie-Claude RENARD, Jacques-Edouard DELOBETTE à Christian ZEDET, Marie-Louise GOURDON à Christiane REQUISTON, Myriam LAZREUG à Stéphane CASSARINI, Nicole NUTINI à Dominique BOURRET à partir de la délibération n° 210, Joël PASQUELIN à Michèle OLIVIER à partir la délibération n°212, Gilles PEROLE à Jean-Paul HENRY, Florence SIMON à Marc COMBE, Brigitte VIDAL à Jean-Paul CAMERANO, Jean-Claude ZEJMA à Jean-Marie GUENOT.

ETAIENT ABSENTS : François BALAZUN, Jean-Marie BELVEDERE, Pierre DEOUS, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Christophe MOREL, André ROATTA, Patricia ROBIN, Philippe WESTRELIN.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

Les procès-verbaux des séances du conseil de communauté du 4 octobre et du 8 novembre ont été approuvés. Une modification a été apportée pour la séance du 8 novembre 2019 à la demande de Mme Seguin.

1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DP2019_077	Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour un intervenant au Musée International de la Parfumerie.
DP2019_078	Retrait de certains produits du stock de la boutique du Musée International de la Parfumerie.
DP2019_079	Convention de partenariat entre la commune d'Andon-Thorenc et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dans le cadre de la « Fête de l'Avent 2019 »
DP2019_080	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la S.A.S VEDIS « SUPER U »
DP2019_081	Conclusion d'une convention d'expérimentation de service de collecte des petits encombrants et produits dangereux des ménages entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et VEOLIA
DP2019_082	Conclusion d'un avenant à la convention d'assistance entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse, pour la réalisation d'une prestation de service à titre ponctuel
DP2019_083	Conclusion d'un avenant à la convention d'assistance entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Grasse pour la réalisation d'une prestation de service à titre ponctuel

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

2- Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

N° MARCHÉ	OBJET	TITULAIRE	notifié le	Montant en € HT
2019/23	Acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion des collections pour le Musée International de la Parfumerie	SAS DECALOG 1244 rue Henri Dunant 07500 GUILHERAND-GRANGES	25/11/2019	42 175 €
2019/25.1	Restauration d'un pigeonnier et aménagements paysagers sur la commune Grasse - 3 lots -	IDVERDE S.A.S. Chemin de la palissade Quartier du pont de la pierre 83370 ST AYGULF	25/11/2019	12 140.50 €

	LOT 01 : Plantation et arrosage			
2019/01 LOT 11.1	Construction d'un espace culturel et sportif du haut-pays sur la commune de Valderoure : Lot 11.1 : Travaux complémentaire pour l'électricité courants forts et faibles	SAS MONTELEC ZI les 3 moulins 63 rue des Alisiers 06600 ANTIBES	25/11/2019	26 472,40 €

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

3- Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DB2019_034	Avenant n°4 au marché public n°2017/30 - Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest des Alpes Maritimes - Prix nouveaux
DB2019_035	Marchés publics - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la commune du Tignet - Marché à procédure adaptée - Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet (7 lots) - Lot 01 : Démolition / Gros œuvre / VRD - Avenant n°3 au marché n°2019 -07.1
DB2019_036	Marchés publics - délégation de maîtrise d'ouvrage pour la commune du Tignet - Marché à procédure adaptée - Réhabilitation de la salle polyvalente du Tignet (7 lots) - Lot 04 : Electricité - Avenant n°3 au marché n°2019 -07.4
DB2019_037	Marchés publics - Groupement de commandes - Marché à procédure adaptée - Confection et livraison de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs, les crèches et le portage de repas à domicile - Attribution de l'accord-cadre
DB2019_038	Marché à procédure adaptée - Construction d'un espace culturel et sportif du haut pays Grassois sur la commune de Valderoure (12 lots) - Lot 10 : Plomberie-Chauffage - Avenant n°1 au marché n°2019 -01.10
DB2019_039	Marché à procédure adaptée - Construction d'un espace culturel et sportif du haut pays Grassois sur la commune de Valderoure (12 lots) - Lot 11 : Electricité courants forts et courants faibles - Avenant n°1 au marché n°2019 -01.11
DB2019_040	Marché à procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence - Construction d'un espace culturel et sportif du haut pays Grassois sur la commune de Valderoure (12 lots) - Lot 11.1 : Travaux complémentaires pour l'électricité courants forts et courants faibles - Attribution du marché n°2019 -01.11.1

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

DELIBERATIONS

N°178 : Tableau des effectifs n°27 - Création, suppression et mise à jour d'emplois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE CREER** les 28 postes suivants à temps complet :
 - 2 adjoints administratifs,
 - 1 adjoint administratif principal de 2ème classe,
 - 1 adjoint administratif principal de 1ère classe,
 - 1 rédacteur principal de 2ème classe,
 - 4 adjoints techniques,
 - 3 adjoints techniques principaux de 2ème classe,
 - 6 agents de maitrise,
 - 2 agents de maitrise principaux,
 - 2 techniciens,
 - 3 techniciens principaux de 1ère classe,
 - 1 ingénieur,
 - 1 ingénieur principal.

- **DE SUPPRIMER** suite à l'avis favorable du comité technique du 3 octobre 2019 les 20 postes suivants :
 - 12 adjoints administratifs,
 - 1 adjoint technique principal de 2ème classe,
 - 1 attaché,
 - 1 ETAPS,
 - 1 adjoint d'animation,
 - 3 techniciens principaux de 2ème classe,
 - 1 rédacteur principal de 1ère classe (SILLAGES).

- **DE PREVOIR DE SUPPRIMER** après avis du comité technique les 3 postes suivants :
 - 1 technicien,
 - 1 technicien principal de 1ère classe,
 - 1 adjoint du patrimoine.

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°27 ci-dessous ;

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2019 et suivants, au chapitre 012 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

N°179 : Compétence Eau et assainissement - Maintien du régime indemnitaire des agents des communes de Grasse, de Mouans-Sartoux et du syndicat des eaux du Canal Belletrud transférés à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à compter du 1^{er} janvier 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE MAINTENIR** la prime de fin d'année pour les agents de la compétence eau et assainissement des communes de Grasse, de Mouans-Sartoux et du syndicat des eaux du canal Belletrud (SECB), transférés à la Communauté d'Agglomération du

Pays de Grasse à partir du 1^{er} janvier 2020, étant précisé que cette prime est versée annuellement et pour un temps complet.

- **DE NOTIFIER** la présente délibération aux agents concernés ainsi qu'à Monsieur le Trésorier principal.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2020 et suivants.

N°180 : Compétence Eau et assainissement – Transfert d'un apprenti de la commune de Grasse à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à compter du 1^{er} janvier 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE TRANSFERER** le contrat d'apprentissage de M. Axel DAUMAS de la commune de Grasse à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse à compter du 1^{er} janvier 2020 selon conditions ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant au contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2020.

N°181 : Règlement intérieur du personnel

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du personnel applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DE DECIDER** de communiquer ce règlement à l'ensemble des agents de l'établissement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce règlement intérieur ainsi que tous documents, avenants, nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure.

N°182 : Règlement de formation

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le règlement de formation du personnel applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DE DECIDER** de communiquer ce règlement à l'ensemble des agents de l'établissement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce règlement de formation ainsi que tous documents, avenants, nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure.

N°183 : Convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au Rugby Olympique de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la mise à disposition à hauteur de 23,57 % d'un temps complet de Monsieur Maxime VAZ en qualité d'éducateur sportif à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans, contre remboursement du salaire par le club ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits en dépenses et recettes au budget principal 2020 et suivants.

N°184 : Mise à jour des remboursements des frais de déplacement et de mission à compter du 1^{er} janvier 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le remboursement des frais de restauration engagés par les agents et les élus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dans la limite des sommes engagées et dans la limite de 15,25 € par repas. Ce montant sera porté à 17,50 € à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **D'AUTORISER** le remboursement des frais d'hébergement engagés par les agents et les élus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dans la limite des sommes engagées et selon le barème en vigueur ;
- **D'AUTORISER** le remboursement des frais kilométriques pour l'utilisation d'un véhicule personnel pour les déplacements hors résidence administrative selon le barème en vigueur ;
- **D'AUTORISER** le remboursement des frais d'utilisation des parcs de stationnement sur présentation de justificatif dans la limite des sommes engagées pour les déplacements hors résidence administrative ;
- **D'AUTORISER** l'ensemble de ces remboursements dans la limite du montant fixé par la réglementation lors du versement ;
- **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au budget 2020 et suivants.

N°185 : Médecin référent pour la micro-crèche du Haut Pays et les structures multi accueil petite enfance - Psychologue pour les structures d'accueil petite enfance et le relais d'assistants maternels itinérant

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les termes des conventions fixant les modalités de concours du médecin référent des structures d'accueil petite enfance et de la micro-crèche, dont les projets sont joints en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ces conventions à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et les médecins référents à compter du 1^{er} janvier 2020 pour la micro crèche Lou Galoupin et du 1^{er} mars 2020 pour les autres structures multi accueil petite enfance.

- **D'APPROUVER** les termes de la convention fixant les modalités de concours du psychologue des structures d'accueil petite enfance et du relais d'assistants maternels, dont le projet est joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cette convention à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le psychologue à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2020 et suivants, chapitre 011, imputation 6226.

N°186 : Rapports d'activités 2018 du PNR des Préalpes d'Azur, du SCoT'Ouest et du SICTIAM

Après avoir entendu la présentation des rapports d'activités, le Conseil de Communauté

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports d'activités 2018 du PNR des Préalpes d'Azur, du SCoT'Ouest et du SICTIAM

N°187 : Avances sur subventions 2020 aux associations

N'ont pas pris part au vote : Claude BOMPAR, Dominique BOURRET, Gérard BOUCHARD, Marino CASSEZ, Jean-Paul HENRY et Gilbert PIBOU.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le versement des avances sur subventions tel que présenté ci-dessous ;

ASSOCIATIONS & SCIC	Avances 2020
Centre de développement culturel du Pays de Grasse	423 000
SCIC Piste d'azur	64 000
Cercle d'Escrime du Pays de Grasse	16 000
Office de tourisme communautaire unique du Pays de Grasse	421 000
Rugby Olympique Grasse	39 000
Dauphins de Grasse	10 000
MISSION LOCALE du Pays de Grasse	137 500
CREACTIVE 06	14 400
DEFIE	46 000
Jardins de la vallée de la Siagne	22 500
SOLI-CITES	20 000
MONTAGN'HABIT	9 000
API PROVENCE	17 500
SCIC TETRIS	22 500
COS les Caps géniaux	58 000
TOTAL	1 320 400

- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020 au chapitre 65 « 6574 – subventions aux associations de droit privé » ;
- **D'AUTORISER** M. Le Président à signer les conventions avec les organismes de droit privé (associations et SCIC) et tout acte et documents entre ceux-ci et la CAPG.

N°188 : Budget régie des transports Sillages – Décision modificative n°1

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la Décision Modificative N° 1 de 2019 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement ainsi que son total qui lui est présenté pour l'exercice 2019 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées ci-dessus ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse et à Monsieur le Trésorier Principal de Grasse de la régie autonome Sillages.

N°189 : Reversement remboursement tickets restaurant au COS

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le principe de reversement de la quote-part du montant des titres de restaurant perdus ou périmés du millésime 2018 au comité d'œuvres sociales de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse les Capgénéiaux pour un montant total de 5 339€ (5 110€ CAPG et 229€ Régie des Transports Sillages).
- **DE DIRE** que les dépenses sont inscrites au Budget principal 2019 de la CAPG et de la Régie des Transports Sillages chapitre 65.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse Municipale et Banlieue.

N°190 : Mandatement des dépenses d'investissement en début d'exercice

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Mekia ADDAD, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Paul CAMERANO. Abstention : Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL) décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (opérations réelles), au titre du Budget 2020 dans la limite de 25% de l'exercice antérieur ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse et à Monsieur le Trésorier Principal de Grasse Municipale.

N°191 : Dotation à la régie des transports Sillages d'un véhicule utilitaire électrique

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL) décide :

- **DE DOTER** la régie à simple autonomie financière des transports Sillages du véhicule suivant ;

Nature	Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Date de début d'amortissement	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	VNC
2182	19CAPG0631	KANGOO ELECTRIQUE FK840GP AFFECTE SILLAGES	27 638.32	19-11-2019	01-01-2020	5	0.00	27 638.32

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse et à Monsieur Le Trésorier principal de Grasse Municipale et Banlieue comptable de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et de la régie à autonomie financière Sillages.

N°192 : Compétence eau et assainissement – durée d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER ET AUTORISER** l'application des durées d'amortissement au sein des budgets annexes eau et assainissement collectif et non collectif en nomenclature M49 de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse à partir du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DE FIXER** à 600€ HT le seuil en dessous duquel les biens dits de faible valeur seront amortis en une seule année ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-préfète de Grasse et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse Municipale et Banlieue.

N°193 : Approbation du recueil des tarifs 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE FIXER** à compter du 1^{er} janvier 2020 les tarifs des produits et services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse tels que présentés en annexe ;
- **DE DIRE** que les recettes seront encaissées aux chapitres concernés sur le budget principal 2020.

N°194 : Cession de véhicules

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL) décide :

- **DE DESAFFECTER** de la Régie des Transports Sillages le bus de marque Temsa Opalin Car immatriculé 851-CEH-06 ;
- **DE CEDER** par actes administratifs les biens meubles selon le détail ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à ces cessions de biens meubles, avec d'une part l'entreprise HOPCAR SCP CANNES enseigne PEUGEOT et d'autre part, l'entreprise Groupement conjoint RENAULT RETAIL GROUP CANNES GRASSE MOUGINS ANTIBES (mandataire)/DIAC LOCATION ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Principal de Grasse.

N°195 : Protocole d'accord CAPG/CACPL/Société Anonyme Aéroports de la Côte d'Azur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le protocole d'accord entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Société Anonyme Aéroports de la Côte d'Azur ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à signer le protocole d'accord tripartite, joint en annexe, ainsi que tous les actes et documents à intervenir en exécution de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que les crédits afférents seront inscrits au Budget 2020.

N°196 : Présentation de l'organisation envisagée pour le transfert des compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de cette information concernant l'état des lieux et l'organisation envisagée pour le transfert des compétences « Eau », « Assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) » et « Gestion des eaux pluviales urbaines », **étant précisé** que le conseil de communauté sera appelé à se prononcer sur les conditions de mise en œuvre opérationnelle de ce transfert à compter du 1^{er} conseil de janvier 2020.

N°197 : Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal du BARLET

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du fait que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) se substituera aux communes de Collongues et des Mujouls, au sein du Syndicat Intercommunal du BARLET à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DE DESIGNER** les délégués suivants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat intercommunal du BARLET à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	Candidats titulaires
Collongues	Joseph GARELLO
Collongues	Jean-Pierre FRAISSE
Les Mujouls	Gérard BOUCHARD
Les Mujouls	Jean GHIBAUDO

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse et au Président du Syndicat intercommunal du BARLET.

N°198 : Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Trois Vallées.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du fait que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) se substituera aux communes d'Andon, Caille, Saint-Auban, Séranon et Valderoure, au sein du Syndicat Intercommunal des 3 VALLEES à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DE DESIGNER** les délégués suivants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat intercommunal des 3 VALLEES à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	Candidats titulaires	Candidats suppléants
Andon	Michèle OLIVIER	Thierry BARDIN
Andon	Philippe VALETTA	Éric DALMASSO
Caille	Yves FUNEL	Stephan BERGEN
Caille	Patrice ORBAN	Marie-France CLARAL
Saint Auban	Claude CEPPI	Nicole GIBERT
Saint Auban	Hervé ROMANO	Béatrice RAMOIN-PETITJEAN
Séranon	Claude BOMPAR	Séverine BELCIO
Séranon	Michel CHARABOT	Gérard REBUFFEL
Valderoure	Jean-Paul HENRY	Frédéric ZAMPATTI
Valderoure	André VEYAN	Danielle TARABLE

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse et au Président du Syndicat intercommunal des 3 VALLEES.

N°199 : Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Mekia ADDAD, Magali CONESA. Abstention : Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL) décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du fait que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) se substituera aux communes de Grasse et Mouans-Sartoux, au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DE DESIGNER** les délégués suivants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du Syndicat intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF) à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	Candidats titulaires	Candidats suppléants
Grasse	Jérôme VIAUD Nicole NUTINI Anne-Marie DUVAL Pascal PELLEGRINO Brigitte VIDAL Pierre ASCHIERI	Murièle CHABERT Cyril DAUPHOUD Philippe BONELLI Jean-Marie BELVEDERE Christophe MOREL Liliane BUFFART
Mouans-Sartoux		

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-Préfète de Grasse et au Président du Syndicat intercommunal des Eaux du Foulon (SIEF).

N°200 : Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Canaux de la Siagne et du Loup

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du fait que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) se substituera aux communes d'Auribeau-sur-Siagne, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne, au titre de la compétence obligatoire « eau potable » au sein du S.I.C.A.C.I.L, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DE DESIGNER** les délégués suivants pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) du Syndicat Intercommunal des Canaux de la Siagne et du Loup (S.I.C.A.S.I.L), à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	Candidats titulaires	Candidats suppléants
Auribeau	Gérard MERO	Bernard TIBIER
Pégomas	Gilbert PIBOU	Robert MARCHIVE
La Roquette	Robert NOVELLI	André ROATTA

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au Président du S.I.C.A.S.I.L.

N°201 : Contrat de ruralité – Programmation 2020

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL) décide :

- **DE VALIDER** le projet de programmation 2020 du Contrat de ruralité du Pays de Grasse ci-avant présenté et selon le tableau joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter les cofinancements de l'Etat, des collectivités et de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à ces actions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2020 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N°202 : Approbation de l'avenant du Contrat de Ville / Protocole d'engagements renforcés et réciproques

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL) décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant rédigé sous la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques, joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cet avenant dans sa forme définitive et ses pièces annexes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DE SOLLICITER** le concours de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à ses dispositions.

N°203 : Territoires industrie – Signature Protocole

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le protocole d'engagement « Territoires d'Industrie » 2020-2022 joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tous les actes ou documents permettant de mettre en œuvre ce protocole.

N°204 : Avis sur la demande d'autorisation d'ouvertures dominicales de la commune de Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Robert MARCHIVE) décide :

- **DE DONNER** un avis favorable au projet de la Commune de Grasse selon le calendrier ci-dessous :

EQUIPEMENT DE LA PERSONNE : 12 et 19 janvier 2020 ; 5 et 12 juillet 2020 ; 30 août 2020 ; 6 et 13 septembre 2020 ; 29 novembre 2020, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 ;

MEUBLE ET EQUIPEMENT DE LA MAISON : 12 et 19 janvier 2020 ; 28 juin 2020 ; 5 juillet 2020 ; 8, 15, 22 et 29 novembre 2020 ; 6, 13, 20, 27 décembre 2020 ;

JOUETS ET ENFANTS : 12 janvier 2020 ; 5 juillet 2020 ; 25 octobre 2020 ; 8, 15, 22 et 29 novembre 2020 ; 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 ;

ANIMALERIE JARDINERIE : 12 et 19 janvier 2020 ; 28 juin 2020 ; 5 et 12 juillet 2020 ; 30 août 2020 ; 6 septembre 2020 ; 29 novembre 2020 ; 6, 13, 20 et 27 décembre 2020 ;

- MAGASINS POPULAIRES : 12 et 19 janvier 2020 ; 10 mai 2020 ; 28 juin 2020 ; 5 et 12 juillet 2020 ; 6 septembre 2020 ; 29 novembre 2020 ; 6, 13, 20, 27 décembre 2020.

- **DE NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Maire de Grasse.

N°205 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (2017-2020) - Subventions aux propriétaires occupants

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par la convention d'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020) et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération et de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur à plusieurs propriétaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de l'aide financière de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, à réception des pièces émises par l'équipe en charge de l'animation, aux propriétaires ci-avant mentionnés ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2019 et suivants au chapitre 204, article 20422 et au chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention.
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée dans le cadre de l'OPAH du Pays de Grasse (2017-2020), conformément à la convention de financement établie entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération.

N°206 : Opération d'acquisition-amélioration d'un immeuble de 3 logements locatifs sociaux PLAI 4, rue Amiral de Grasse, à Grasse (06130) - Garantie d'emprunts Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) accordée à FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME - Contrat de prêts n°100880

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG) décide :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 100880, joint en annexe, et suivant les modalités exposées ci-dessus ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°207 : Avenant au projet à la convention cadre Action Cœur de Ville pour passer de la phase d'initialisation à la phase de déploiement de l'action Cœur de Ville.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité décide : (abstention : Jean-Paul CAMERANO, Catherine SEGUIN, Paul EUZIERE, Mekia ADDAD, Magali CONESA) décide :

- **D'ACTER** la fin de la phase d'initialisation de l'action cœur de ville,
- **D'APPROUVER** le projet d'avenant à la convention cadre pluriannuelle et ses annexes jointes à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°208 : Eco TLC - Convention relative à la collecte des déchets textiles, linge de maison et chaussures usagées (TLC)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets textiles, à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et ECO TLC jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets textiles, ainsi que tous les actes à intervenir en exécution des présentes.

N°209 : Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de collecte et traitement des déchets ménagers de la CAPG

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2018.

N°210 : Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers d'UNIVALOM

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2018 d'UNIVALOM.

N°211 : Acquisition d'un local destiné à la collecte des déchets, place Georges Maurel, commune de Grasse

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'ACQUERIR** un local à déchets sis sur la parcelle BE 0035 au N° 10 de la place Georges Maurel, à Grasse, pour un montant total de 15 000 € TTC, hors frais d'enregistrement et de publicité.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette cession.

N°212 : Acquisition d'un local destiné à la collecte des déchets, rue Charles Nègre, commune de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité décide :

- **D'ACQUERIR** un local à déchets sis au N° 15 de la rue Charles Nègre, cadastré BE 50, 51, 52, 53, 54, 55 et 56, à Grasse, pour un montant total de 45 000 € TTC, hors frais d'enregistrement et de publicité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette cession.

N°213 : Convention d'utilisation du site de Malamaire entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'utilisation du site de Malamaire.

N°214 : Convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial Ouest 06

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration du PCAET Ouest 06 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à signer la convention constitutive de groupement de commandes et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les dépenses seront prévues aux budgets 2020 et suivants.

N°215 : Tarifs Régie des Transports Sillages - Nouveaux tarifs au sein de la gamme tarifaire Sillages correspondant à la mise en place d'une tarification multimodale zonale sur le périmètre des Alpes-Maritimes et de Monaco, dénommée « PASS SUDAZUR »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D’APPROUVER**, et ce conformément à la convention relative à la mise en place d’une tarification multimodale sur le périmètre des Alpes-Maritimes et de Monaco, les nouveaux tarifs des abonnements « PASS SUDAZUR », joints en annexe ;
- **DE PRECISER** que cette gamme tarifaire sera appliquée à compter du 20 décembre 2019 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant d’accomplir toutes démarches utiles à la mise en œuvre de cette gamme tarifaire

N°216 : Délégation de maîtrise d’ouvrage à la SPL Pays de Grasse Développement - Aménagement de deux quais de bus à la Roquette-sur-Siagne

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité décide :

- **D’APPROUVER** le projet de création et de mise en accessibilité des deux arrêts de bus sur le boulevard du 8 mai à La Roquette-sur-Siagne, pour un montant de 15 700 € HT, soit 18 840 € TTC ;
- **DE CONFIER** la maîtrise d’ouvrage des travaux envisagés à la SPL Pays de Grasse ;
- **D’ADOPTER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2019 et suivants (section investissement) ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage jointe en annexe.

N°217 : Présentation du rapport financier 2018 de l’association Office de Tourisme communautaire unique du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté l’unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport financier 2018 de l’association Office de Tourisme Communautaire Unique du Pays de Grasse annexé à la présente délibération.

N°218 : Aménagement des zones d’activités économiques - Convention d’intervention foncière entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et l’Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d’Azur (EPF PACA) pour le site BIOLANDES à Grasse.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité décide :

- **D’APPROUVER** l’opportunité de la démarche partenariale concernant la restructuration de la friche industrielle BIOLANDES en tant que gisement stratégique de renouvellement foncier économique ;
- **D’APPROUVER** le projet de convention d’intervention foncière à intervenir entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et l’Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d’Azur (EPF PACA) ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d’intervention foncière définissant les modalités de coopération technique et

financière pour le portage foncier le site BIOLANDES ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès des partenaires toutes subventions mobilisables afin de concourir à l'équilibre du bilan d'aménagement pour l'opération de restructuration du site BIOLANDES.

N°219 : SPL Pays de Grasse Développement : Approbation des rapports de gestion et des mandataires sociaux 2018

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les rapports de gestion et des mandataires sociaux de l'exercice 2018 de la SPL Pays de Grasse Développement, joints en annexe de la présente délibération.

QUESTION DIVERSE de Catherine SEGUIN concernant le feu rouge de Saint-Anne.

La séance est levée à 17h15

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 16 décembre 2019

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

